



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA SARTHE

71^{ème} Congrès Départemental

19 octobre 2019

Arnage

Budget prévisionnel pour 2020 : Présentation par Michel COUTELLE, trésorier :

Voici les grandes lignes du budget prévisionnel pour 2020, qui se base sur les comptes de l'exercice 2019.

Budget prévisionnel exercice de l'année 2020

- RECETTES :

- Cotisations 2019	90 000, 00 €
- Produits financiers	600, 00 €
- Partenaires	8 000, 00 €
- Participations formation des élus	5 000, 00 €
- Subvention du Conseil départemental	22 000, 00 €
Total général recettes		125 600, 00 €

- DEPENSES :

- Salaires et charges	90 000, 00 €
- Frais d'organisation de réunions	2 000, 00 €
- Honoraires et frais de formation	8 000, 00 €
- Imprimerie, papeterie	1 500, 00 €
- Téléphone, fax, internet	1 000, 00 €
- Frais de déplacement (élus et agents)	3 000, 00 €
- Abonnements et documentation	2 500, 00 €
- Logiciels et maintenance	2 000, 00 €
- Frais postaux affranchissement	2 500, 00 €
- Assurances	1 500, 00 €
- Coût organisation congrès 2019 de la Sarthe	9 000, 00 €
- Coût congrès 2019 AMF Paris	2 000, 00 €
- Divers dont frais de banque	600, 00 €

Total général dépenses 125 600, 00 €